

DELIBERATION : 2022-05-17

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :
BAC Aimé

Annot :
COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Eric

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
LAUTARD Yvan

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Joël ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. GAGLIO Baptiste ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. MARTORANO Robert ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe ; Mme PONS BERTAINA Viviane supplée par M. LAUTARD Yvan ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. AUDIBERT Jacques supplée par M. AUDIBERT Maxime ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank supplée par M. MICHEL Laurent ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry supplée par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. CHABAUD Jean-Louis ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Exposé

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits.

Pour ce qui concerne le budget principal, il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget principal
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	970 126 €	242 531.50 €	242 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	237 934 €	59 483.50 €	59 000 €
21 – immob. Corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	1 517 452 €	379 363 €	379 000 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	4 064 986 €	1 016 246.50 €	1 016 000 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « Ordures Ménagères » il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédit votés 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	40 000 €	10 000 €	10 000 €
21 – immob. Corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	412 152 €	103 038 €	103 000 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	1 289 800 €	322 450 €	322 000 €

Enfin concernant le budget annexe « Immobilier d'entreprises » il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédit votés 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	18 122 €	4 530 €	4 500 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	190 218 €	47 554.50 €	47 000 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes « Ordures Ménagères » et « Immobilier d'entreprises » dans la limite des crédits indiqués ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 novembre 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER